



Assemblée générale

Distr. générale
12 décembre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Cinquième Commission

Points 134 et 19 b) de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal
2014-2015

Développement durable : suivi et application
de la Stratégie de Maurice pour la poursuite
de la mise en œuvre du Programme d'action
pour le développement durable des petits États
insulaires en développement

Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution
[A/C.2/68/L.67](#)

État présenté par le Secrétaire général conformément
à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée
générale

1. À sa 41^e séance, le 11 décembre 2013, la Deuxième Commission a adopté le projet de résolution [A/C.2/68/L.67](#), sans le mettre aux voix. Elle était saisie d'un état des incidences sur le budget-programme publié sous la cote [A/C.2/68/L.54](#).

I. Demandes formulées dans le projet de résolution

2. Aux termes des paragraphes 14, 15 et 20 du projet de résolution [A/C.2/68/L.67](#), l'Assemblée générale :

- a) Déciderait que :
- i) La première réunion du Comité préparatoire, qui durerait trois jours, du 24 au 26 février 2014, serait consacrée à l'examen des objectifs et du thème de



fond de la Conférence ainsi que des questions d'organisation et de procédure, y compris le Règlement intérieur, et à l'élection des membres du Bureau;

ii) La dernière réunion du Comité préparatoire, qui durerait cinq jours, du 23 au 27 juin 2014, serait consacrée à l'achèvement des préparatifs de la Conférence, y compris l'élaboration du document final;

b) Déciderait également que toutes les réunions du Comité préparatoire se tiendraient au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York;

c) Déciderait que la troisième Conférence se déroulerait selon les modalités prévues dans le projet d'organisation des travaux figurant à l'annexe II de la résolution, à savoir qu'elle comprendrait :

i) Une séance d'ouverture, une séance de clôture et un total de six séances plénières;

ii) Six dialogues de partenaires multipartites, qui se tiendraient parallèlement aux séances plénières.

II. Rapport entre les demandes formulées, le plan-programme biennal et les priorités pour la période 2014-2015 et le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015

3. Les activités prescrites relèvent de la section A [Gestion des conférences (New York)] du programme 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du plan-programme biennal et des priorités pour la période 2014-2015 ([A/67/6/Rev.1](#)), ainsi que du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 [[A/68/6 \(Sect. 2\)](#)].

III. Activités prévues pour donner suite aux demandes formulées

4. La première réunion du Comité préparatoire durerait trois jours, du 24 au 26 février 2014, et comprendrait six séances (une chaque matin et chaque après-midi), avec des services d'interprétation dans les six langues officielles, lesquelles viendraient s'ajouter au calendrier des réunions du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Par ailleurs, deux documents d'avant session publiés dans les six langues officielles viendraient s'ajouter à la charge de travail du Département.

5. La dernière réunion du Comité préparatoire durerait cinq jours, du 23 au 27 juin 2014, et comprendrait 10 séances (une chaque matin et chaque après-midi), avec des services d'interprétation dans les six langues officielles, lesquelles viendraient s'ajouter au calendrier des réunions du Département. Par ailleurs, un document d'avant session et un document d'après session publiés dans les six langues officielles viendraient s'ajouter à la charge de travail du Département.

6. La Conférence durerait quatre jours, du 1^{er} au 4 septembre 2014, et comprendrait huit séances plénières (une chaque matin et chaque après-midi), avec des services d'interprétation dans les six langues officielles, lesquelles viendraient s'ajouter au calendrier des réunions du Département. Par ailleurs, quatre documents

(2 d'avant session, 1 de session et 1 d'après session) publiés dans les six langues officielles viendraient s'ajouter à la charge de travail du Département.

7. Les dialogues multipartites entre les divers partenaires auraient lieu sur quatre jours, du 1^{er} au 4 septembre 2014, parallèlement à la Conférence, et seraient au nombre de six, avec des services d'interprétation dans les six langues officielles; ils viendraient s'ajouter au calendrier des réunions du Département.

8. Les dépenses afférentes aux services de conférence, notamment l'interprétation dans les langues officielles ainsi que la traduction et la publication des documents demandés dans les six langues officielles, ne figurent pas dans le programme de travail; par conséquent aucun crédit n'a été prévu à cet effet dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.

9. Conformément au paragraphe 5 de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, qui dispose que les organes des Nations Unies peuvent tenir des sessions ailleurs qu'à leur siège lorsqu'un gouvernement, en invitant l'un d'entre eux à tenir une session sur son territoire, accepte de prendre à sa charge, après consultation avec le Secrétaire général quant à leur nature et à leur montant probable, les dépenses supplémentaires effectives qui en résultent directement ou indirectement, le Gouvernement du Samoa devrait prendre à sa charge les dépenses supplémentaires qui résulteraient directement ou indirectement de la Conférence.

IV. Montant estimatif des dépenses à prévoir pour l'exercice biennal 2014-2015

10. Des dépenses additionnelles d'un montant de 762 600 dollars au titre des services de conférence seraient à inscrire au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015. Ces dépenses additionnelles sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

(En dollars des États-Unis)

	<i>Dépenses additionnelles à prévoir pour 2014</i>
Services d'interprétation	334 200
Documentation d'avant session	202 800
Documentation de session	101 200
Documentation d'après session	124 400
Total	762 600

V. Possibilité de financement au moyen des crédits prévus pour l'exercice biennal 2014-2015

11. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 ne prévoit aucun crédit pour financer les activités prescrites aux paragraphes 14, 15 et 20 du

projet de résolution [A/C.2/68/L.67](#). Il n'est pas possible actuellement de déterminer dans les chapitres concernés dudit projet de budget-programme les activités qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées au cours de l'exercice.

VI. Fonds de réserve

12. Il est rappelé que, selon la procédure arrêtée par l'Assemblée générale dans ses résolutions [41/213](#) et [42/211](#), un fonds de réserve est constitué pour chaque exercice biennal aux fins du financement des dépenses non prévues au budget-programme occasionnées par des décisions d'organes délibérants. Si les dépenses supplémentaires proposées dépassent le montant du fonds de réserve, les activités envisagées ne peuvent être exécutées que moyennant le transfert de ressources affectées à des domaines de moindre priorité ou la modification d'activités en cours, faute de quoi les activités nouvelles doivent être reportées à un exercice ultérieur.

VII. Résumé

13. **En conséquence, si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution [A/C.2/68/L.67](#), des dépenses supplémentaires s'élevant à 762 600 dollars seraient à inscrire au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015. Ce montant serait imputé sur le fonds de réserve, et l'Assemblée générale devrait approuver l'ouverture des crédits additionnels correspondants pour l'exercice biennal 2014-2015.**
